

Commune de Sprimont  
Réunion de la Commission Locale de Développement rural (CLDR)  
Procès verbal de la réunion du 26 juin 2014

Sont présents :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission BOZET Jean-Luc, DANGEZ Jacques, DEFGNEE Henry-Jean, DEFLANDRE Yves, DELHAXHE Eric, DELMAL Christiane, DELREZ Philippe, DELVAUX Luc, DYKMANS Pierre, LAHAYE Pierre, LEVERD Dominique, MARCHAL Odette, MARECHAL François, PICQUOT Isabelle, PONTHER Joseph, t'SERSTEVENS Jean-Marc.

Monsieur ANCION Claude, Président de la CLDR.

Madame DELVILLE Anne Françoise, Secrétaire de la Commission.

Monsieur PIRON Dimitri, Agent de Développement au GREOA.

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission BIATOUR Edmond, DECHAMPS Yves, DEFAYS Alain, DELPORTE Pierino, GEORGES Muriel, HEBRANS Michel, MORAY Caroline, SCHYNS Frédéric et THIL Eric.

Monsieur LILLEN Jacques, Directeur du GREOA.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs les membres de la commission COGNIAUX Franz, DANHIEUX Yan, GRUSELIN Antoine, MOTTARD Frédéric, ROUXHET Olivier et VOUE Lucie

## **1. PRESENTATION DES MEMBRES ET DE L'ORGANE CHOISI PAR LA COMMUNE POUR L'ASSISTER DANS L'OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (GREOA)**

Monsieur ANCION, en sa qualité de président de la commission, accueille et félicite les membres de la CLDR qui se réunit pour la première fois suite à son renouvellement complet approuvé par le conseil communal en 01/2014 et par M. le Ministre wallon Carlo DI ANTONIO en 04/2014.

Monsieur ANCION signale que lors du conseil communal du 27/01/2014 une inversion s'est produite lors de la transcription des personnes désignées et que l'intention du conseil communal était de désigner M. COGNIAUX Franz en tant que membre effectif et M. LAHAYE Pierre comme membre suppléant. L'erreur matérielle a donc été corrigée dans les registres des délibérations du Conseil communal et a été communiquée à M. le Ministre wallon Carlo DI ANTONIO.

La CLDR est en place depuis 2004 et l'habitude a été prise d'inviter tous les membres, effectifs et suppléants, à participer aux quatre réunions qui se tiennent par année. Chaque membre qu'il soit effectif ou suppléant peut intervenir en commission.

Les membres se présentent à tour de rôle.

Monsieur PIRON, agent de développement local au sein du GREOA (Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève), présente la cellule PCDR du GREOA. Celle-ci accompagne la commune, et la CLDR, dans le cadre de son Opération de Développement Rural (ODR). Elle a donc été présente lors de la phase d'élaboration du PCDR (Programme Communal de Développement Rural) et les accompagne désormais dans la phase du suivi de mise en œuvre de ce PCDR.

Monsieur PIRON, ainsi que ses collègues Mesdames M-F. GILIS et A. BARTHELEMY, a donc pour mission d'accompagner et conseiller les communes dans leurs démarches.

Au début des années 2000, le GREOA avait reçu des subsides pour engager deux personnes et accompagner les communes de Sprimont et d'Aywaille. Actuellement, treize communes de la province de Liège font partie du GREOA : Anthisnes, Aywaille, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont, Stoumont et Trooz dont neuf (et bientôt 10) se sont engagées dans une opération de développement rural.

## **2. OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (OBJECTIF. PROCEDURE. MISSION DE LA CLDR....)**

Le 7 juillet 2000, le conseil communal décide de mener une Opération de Développement Rural sur l'ensemble du territoire de la commune et d'introduire la demande au gouvernement wallon. A l'époque il désigne la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'accompagnement, pour accompagner la commune dans les différentes phases de l'Opération, ainsi qu'un auteur de

projet pour réaliser, en collaboration avec la Fondation Rurale de Wallonie, un PCDR (Programme Communal de Développement Rural).

A partir de 2002, le GREOA, étant devenu organisme accompagnateur, a été chargé de rédiger le PCDR, élaboré selon les étapes suivantes :

- réalisation d'un pré-diagnostic par l'auteur de programme (données objectives) ;
- réunions d'information et de consultation de la population par villages et par thèmes ;
- constitution d'une Commission Locale de Développement Rural (CLDR) : en 2004, la Commission Locale de Développement Rural prend place ;
- établissement et validation du diagnostic (CLDR) ;
- rédaction des objectifs de développement (CLDR) ;
- présentation et validation du diagnostic et des objectifs de développement par la population ;
- analyse des projets à intégrer dans le PCDR ;
- mise en ordre des propositions de projets par la CLDR et vote de l'avant-projet de PCDR ;
- vote du projet de PCDR par le Conseil communal : 23/02/2007 ;
- avis de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) ;
- arrêté du Gouvernement wallon approuvant le PCDR : 13/09/2007.

Le PCDR a été approuvé par le Gouvernement wallon pour une période de 10 ans.

Le premier dossier (correspondant à la « première convention ») présenté et approuvé en 2008 par M. le Ministre LUTGEN, est celui de l'aménagement de Louveigné consistant en la « Revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village ». Ce premier subside octroyé par le Développement rural s'élève à 1.000.000 €.

Le subside octroyé pour les premières conventions (Louveigné et Wachiboux) était de 80% avec pour consigne de chercher si d'autres subsides étaient possibles. Dorénavant les taux applicables, pour toute nouvelle convention signée par M. le Ministre compétent sont les suivants :

- taux de 80% (60% pour les espaces publics) jusqu'au montant de 500.000 € ;
- taux de 50% pour la partie qui dépasse les 500.000 € ;
- application du taux de 50% à toute demande d'avenant (justifiée).

Il faut cependant constater que depuis 2008 l'évolution des dossiers (appelés « fiches », réparties en lots 1,2,... selon leur priorité) est très lente, mais approchant de 2017, il faudra pourtant bientôt penser à un nouveau PCDR, qui dorénavant sera approuvé pour une période de 5 ans.

Outre les fiches inscrites dans le PCDR, des initiatives peuvent être réalisées plus rapidement par des associations, des initiatives privées ou par la commune. Il s'agit des « lots 0 ».

#### Rôle de la CLDR :

La CLDR est un organe consultatif qui donne des avis.

Elle participe à l'élaboration du PCDR, au suivi de son exécution et à son évolution.

Elle représente la population et est un relais de et vers la population.

### **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27/03/2014**

Le procès-verbal de la séance du 27/03/2014 est approuvé.

### **4. SITUATION DES DOSSIERS EN COURS**

#### **1<sup>ERE</sup> CONVENTION : LOUVEIGNE : REVALORISATION FONCTIONNELLE, ECONOMIQUE, URBANISTIQUE ET RECREATIVE DU CENTRE DU VILLAGE**

Le projet sera réexpliqué à l'aide des plans lors de la prochaine séance de la CLDR.

Au départ il était prévu de sécuriser l'accès à l'école, d'aménager la place du Tilleul, les alentours de l'église, de réaliser un accès aux personnes à mobilité réduite au bâtiment de la justice de paix et une plaine multisports à l'arrière de l'église.

Madame RAHIER, fonctionnaire à la région wallonne et accompagnant la commune dans son ODR suggéra de demander au SPW-Routes de collaborer au projet. Ce dernier ayant marqué son accord, il a également été prévu l'aménagement de la rue du Pérréon depuis le rond point jusqu'aux bulles à verres situées dans le bas du village (cette portion a été réduite par la suite pour partir +/- à 30m plus bas du rond-point pour aller jusqu'à hauteur de l'étude notariale). L'aménagement des trottoirs étant à charge de la commune.

Depuis, l'administration communale a acquis un terrain rue du Doyard, permettant :

- un accès à l'école par l'arrière ;
- la création de parkings pour voitures et bus ;
- de déplacer le projet de plaine multisports de l'arrière de l'église à l'arrière de l'école.

Il a également été prévu un accès piétonnier depuis la place du Tilleul vers l'arrière de l'école.

La partie plaine multisports pourra être subsidiée par le SPW-Infrasport.

Cette première convention a donc été présentée et approuvée en 2008 par M. le Ministre LUTGEN prévoyant un subside de 1.000.000 €. L'avant-projet de la plaine multisports et de ses abords (éclairage) a également été présenté à Infrasport en vue d'obtenir un subside de 85%.

Un auteur de projet (bureau ARCADIS), a été désigné par la commune et le SPW-Routes, un avant-projet a été réalisé et le permis d'urbanisme délivré.

Cependant depuis plusieurs années le SPW-Routes ne bouge plus et n'a pas encore prévu de budget pour la réalisation des travaux de la rue du Pérréon.

Le Développement rural a par conséquent donné son accord pour que le dossier initial soit scindé en deux parties. Il est donc possible d'avancer pour la partie, n'impliquant pas l'intervention du SPW-Routes, soit pour l'aménagement de l'accès à l'école par la rue du Doyard, des parkings, de la venelle piétonne et de la plaine multisports.

Le dossier projet a été réalisé par le bureau Arcadis et transmis aux pouvoirs subsidiants. Le Développement Rural a déjà marqué son accord contrairement à Infrasport qui a annoncé qu'il n'avait plus de budget.

## **2<sup>EME</sup> CONVENTION : WACHIBOUX - AMENAGEMENT DE CRAPAUDUCS ACCOMPAGNE D'UN ESPACE DIDACTIQUE DANS UN SITE NATUREL REMARQUABLE A VALORISER**

Wachiboux est un site répertorié par les défenseurs de la Nature et reconnu par Natagora où se passe le plus grand passage de batraciens en période de reproduction sur le territoire de la Région.

Maintenant que les travaux ont été réalisés par l'entreprise Chêne, les crapauds passent en dessous de la route et ne risquent plus de se faire écraser. En effet, lorsqu'ils viennent des champs et arrivent à hauteur de la route, ils butent sur une barrière en béton qui les guide vers de « larges tuyaux » qui passent en dessous de la route et ainsi ils se retrouvent de l'autre côté de la route, dans le fossé côté de l'étang où ils veulent se rendre. Il y a ainsi quatre passages.

Des panneaux didactiques, dont le contenu a été élaboré en collaboration avec le DNF, Natagora, le GREOA et l'éco-conseiller de la commune seront bientôt placés.

L'inauguration aura prochainement lieu.

## **PROJET DE 3EME CONVENTION**

Le PCDR prévoit en fiche 1.3 l'aménagement d'une zone conviviale à proximité de la salle « Le Tilleul », tout en renforçant son accessibilité à GOMZE.

La CLDR a décidé cependant de faire passer en troisième position une autre fiche.

En effet, selon les opportunités, le contexte actuel,..., la CLDR peut décider de faire évoluer l'ordre des fiches initialement prévu.

Par exemple, il existe une fiche n°3.5 HORNAY – Création d'une Maison de village. La société THOMAS & PIRON a récemment introduit une demande de construction d'un lotissement. Pourquoi ne pas en profiter et leur demander à pouvoir bénéficier d'une parcelle ? La société a accepté et une parcelle, située rue Mazeure est mise à disposition de l'administration communale. La CLDR a par conséquent marqué son accord pour que cette fiche 3.5 puisse remonter dans l'ordre des priorités.

La CLDR a également pris la décision de faire avancer la fiche 2.2. ADZEUX-Plan Habitat Permanent : requalification de l'équipement touristique « Haute-Fagne Relax » lorsqu'un courrier de M. le Ministre B. LUTGEN, datant d'octobre 2011, a informé la commune que « les demandes de conventions qui porteront sur des projets inscrits dans un PCDR et qui seront en lien direct avec le plan HP seront considérées comme prioritaires ». Un projet de requalification de la zone de loisir d'Adzeux était déjà en cours (PCAR - Plan Communal d'Aménagement Révisionnel), et même si le dossier envoyé au Ministre compétent quatre ans plus tôt ne bougeait pas, il était apparu opportun à la CLDR de faire avancer cette fiche dans l'ordre des priorités. Cependant il s'est avéré par la suite que l'administration du Développement Rural n'était pas au courant que ce type de fiche était prioritaire ...

La fiche qui a été retenue par la CLDR pour une demande de troisième convention est la fiche 1.4. DAMRE - Aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'interprétation de la Pierre.

Si cette fiche est passée en troisième place, c'est parce qu'elle est complémentaire au projet communal en cours du futur Centre d'Interprétation de la Pierre (transformation des halls et aménagements scénographiques).

Les dossiers du Centre d'Interprétation de la Pierre et du CFS sont en effet intimement liés, non seulement en raison de la collaboration actuelle qui les unit (depuis 25 ans) dans le cadre de leurs activités mais aussi en raison de la volonté de développer une politique touristique harmonieuse et de qualité sur le site.

La fiche consiste en l'aménagement convivial du centre du hameau de Damré en y intégrant le prolongement de la ligne du chemin de fer, sur 300mètres, avec au départ la construction d'un petit local technique, abritant des sanitaires. Cette nouvelle voie ferrée débutera du centre du village, empruntera la rue Vacale et rejoindra les installations existantes du CFS rue du Mierdy.

Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec des représentants du Développement Rural qui, assez rapidement, ont expliqué qu'il fallait solliciter également un subside auprès du CGT (Commissariat Général au Tourisme). Ce qui a été fait.

Le CGT a indiqué qu'il pourrait intervenir mais qu'il n'avait encore jamais subsidié la construction de voies ferrées (contrairement aux informations obtenues relative à un dossier de prolongation et de réhabilitation de la section Forge-à-la-Plez – Dochamps).

Malgré le dossier déjà présenté (note d'intention, note de sécurité, impact sur le Tourisme,...) l'administration communale est toujours dans l'attente de la position du CGT.

## **5. DIVERS**

Des groupes de travail sont-ils en place ?

Il y en a eu au départ lors de l'élaboration du PCDR. Actuellement il n'y en a pas.

Il est tout à fait possible d'en reconstituer sur base d'initiatives des membres de la CLDR.